

## Le *yeoman* dans la littérature anglaise du Moyen Âge : une catégorie ambiguë\*

Aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, la structuration de la société anglaise s'est profondément transformée. La montée en puissance de groupes sociaux dynamiques – la *gentry* (petite et moyenne noblesse), les marchands, les hommes de loi – ont fait l'objet de nombreuses études<sup>1</sup>. Mais, un cran au-dessous, les reconfigurations sociales ont également été importantes, surtout après 1350. Une catégorie, souvent jugée emblématique des élites villageoises au XVI<sup>e</sup> siècle<sup>2</sup>, se forme alors, celle des *yeomen*. Pourtant, hormis dans les deux textes ou ensembles de textes déjà bien connus – le Prologue général des *Contes de Canterbury* de Geoffrey Chaucer et les récits sur Robin des Bois – les références aux *yeomen* dans la littérature en anglais de la fin du XIV<sup>e</sup> et du XV<sup>e</sup> siècle, alors en pleine expansion, sont très rares. En outre, ces références font apparaître la profonde ambiguïté de cette catégorie, ce qui n'a pas manqué de provoquer des controverses en particulier sur le *yeoman* le plus célèbre de tous les temps, Robin des Bois. Nous tenterons donc de définir les relations entre les différents sens de ce mot dans ses contextes sociaux en lien avec une culture villageoise au sens large du terme, c'est-à-dire incluant ses élites et intégrant la dimension politique de cette culture.

Les premières apparitions de ce terme anglais remontent au XIV<sup>e</sup> siècle. Le *Middle English Dictionary* propose trois ensembles de sens<sup>3</sup> :

1. Un premier ensemble relève surtout du service – c'est le sens premier, puisque *yeoman* est à l'origine une traduction du terme français *valet*. Le *MED* fait la distinction entre un membre de la maisonnée, situé entre l'écuyer et le page, sens pour lequel il donne des exemples d'œuvres de la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle – la *Chronique* universelle de Robert Mannyng, ou encore le *Cursor Mundi*, poème dévotionnel inspiré de l'*Historia Scholastica* de Pierre le Mangeur<sup>4</sup> ; un officier subordonné dans un département précis de la maisonnée, situé entre le *sergeant* et le *groom* – le *MED* donne plusieurs occurrences dans les *Rolls of Parliament* et les *Proceedings of the Privy Council*<sup>5</sup> ; un officier militaire ; un journalier ou un marin ; un inférieur ou

---

\* Cet article est une version plus détaillée que celle qui paraîtra dans les *Cahiers de Flaran* en 2017.

<sup>1</sup> Pour une première approche et des références bibliographiques, voir G. Harris, *Shaping the Nation, England 1360-1461*, Oxford, 2005 et en français, J.-P. Genet, *La genèse de l'État moderne. Culture et société politique en Angleterre*, Paris, 2003.

<sup>2</sup> Voir M. Campbell, *The English Yeoman under Elizabeth and the early Stuarts*, Londres, 1983 [1942].

<sup>3</sup> Le *Middle English Dictionary* [MED] est en ligne à l'adresse suivante : <http://quod.lib.umich.edu/m/med/>.

<sup>4</sup> Robert Mannyng of Brunne, *The Chronicle*, éd. I. Sullens, Binghamton, 1996 ; *Cursor mundi : a Northumbrian poem of the XIVth century*, 7 vol., éd. R. Morris, Londres, 1874-1893.

<sup>5</sup> *The Parliament Rolls of Medieval England. Digital Edition* [désormais RP], éd. C. Given-Wilson et alii, Leicester, 2005 (en ligne en accès restreint) ; *Proceedings and ordinances of the Privy council of England*, 7 vol., éd. Sir Harris Nicolas, Londres, 1834-1837.

un compagnon.

2. Le deuxième ensemble définit un groupe social : il s'agit d'un membre de la classe possédante inférieur à un écuyer ou d'un homme tenant un petit domaine. La première occurrence donnée par le *MED* se trouve dans la traduction du *Polychronicon* de Ranulph Higden, une chronique universelle très diffusée, effectuée à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle par John Trevisa<sup>6</sup>.

3. En troisième lieu, le terme qualifie un jeune, mais ce sens, rare, ne nous retiendra pas.

La palette des sens donnée par le dictionnaire, qui apparaissent d'emblée dans un contexte rural et urbain, peut être complétée par l'analyse des sources institutionnelles et littéraires, afin de mieux comprendre les interactions sociales et culturelles à l'œuvre.

Afin de préciser ces définitions, nous avons effectué une analyse contextuelle du terme dans les *Rolls of Parliament*, comptes rendus des clercs du parlement, de plus en plus fournis à partir du milieu du XIV<sup>e</sup> siècle<sup>7</sup>. 365 occurrences ont été recensées entre 1363 et 1504, dont 335 au singulier et 30 au pluriel. Sur ce total, 30 occurrences sont d'ordre général et 335 concernent des individus ou des groupes d'individus – sans que cela ne recoupe tout à fait la distinction singulier/pluriel. L'écrasante majorité des occurrences se situe au XV<sup>e</sup> siècle : 358 sur 365. Au XIV<sup>e</sup> siècle, elles sont uniquement d'ordre général et apparaissent dans des pétitions sur les lois somptuaires et les livrées. Les premières mentions, les plus citées, apparaissent dans une pétition préparant les lois somptuaires de 1363, édictées afin de réglementer les types de vêtements que chacun pouvait porter selon sa place dans la société<sup>8</sup>. Les *yeomen* y sont définis comme des « gentz de mestere d'artifice et d'office » dans l'article 26 et dans l'article 28, il est souligné « que nul garceon, yoman ne servant des marchantz, marchandie artificer ou gentz de mestere ne use autrement en appaile que n'est ordeine des garceons et yomen des seignurs paramont »<sup>9</sup>. Les *yeomen* relèvent ici d'abord de la première catégorie, celle du service, que ce soit celui des marchands ou celui des seigneurs – et dans ce dernier cas, on retrouve le sens premier de *yeoman* comme traduction de valet. Dans la pétition de 1397 demandant l'interdiction du port de livrées à certains types de personnes, en revanche, on trouve un mélange des deux ensembles de sens, domestique et social : les interdictions concernent en effet les « valetz appelez yomen des seignours, ne nul autre de meindre estat q'esquier... »<sup>10</sup>. Ces interdictions, répétées à plusieurs

---

<sup>6</sup> *Polychronicon Ranulphi Higden monachi cestrensis, together with the English translations of John Trevisa and of an unknown writer of the Fifteenth-Century*, 8 vol., éd. Churchill Babington et Joseph R. Lumby, Londres, 1865.

<sup>7</sup> Voir J. Taylor, *English Historical Literature in the Fourteenth Century*, Oxford, 1987, p. 196 : *After 1339 parliamentary records in the form of the rolls assume the character which they were to retain for the remainder of the century, namely a record of the business of parliament, particularly of the pleas and judgments of the court of parliament. They were not a record of debates, nor did they give the chronological order in which matters came before that assembly.*

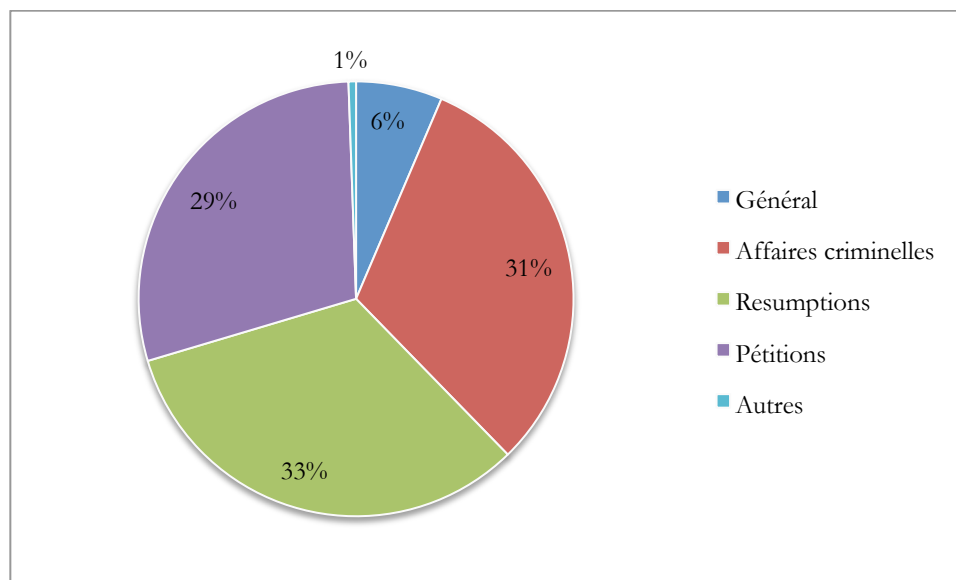
<sup>8</sup> Voir A. Hunt, *Governance of the Consuming Passions. A History of the Sumptuary Laws*, New York, 1996.

<sup>9</sup> RP, II, p. 278-279.

<sup>10</sup> RP, III, p. 338-339.

reprises, doivent être replacées dans le cadre de la lutte contre la maintenance, pratique par laquelle le seigneur exerçait des pressions par l'intermédiaire de ses hommes, parfois de manière violente<sup>11</sup>. Quant aux occurrences du XV<sup>e</sup> siècle, elles peuvent être regroupées de la manière suivante :

Graphique 1 – Les différents contextes de *yeoman/yeomen* dans les *Rolls of Parliament*



Les occurrences générales (6 % du total) se retrouvent dans différents types de réglementations, tels une loi somptuaire (1461), des règlements militaires (1432 et 1491), un règlement sur l'archerie (1472). Certaines sont significatives au regard de la structuration sociale de l'Angleterre : une pétition de 1433 exige, par exemple, qu'un serment contre la maintenance et la corruption soit prononcé par tous les grands seigneurs titrés, les chevaliers, les écuyers et les *yeomen*<sup>12</sup> ; une autre pétition de 1455 porte sur le fait que les *yeomen* ne peuvent être élus *knights of the shire*, c'est-à-dire représentants en parlement<sup>13</sup> ; en 1483, enfin, une pétition demande l'interdiction de possession de cygnes pour les *yeomen*, au prétexte que ces derniers, ainsi que les *husbandsmen* (des paysans aisés), s'en sont emparés au détriment de l'aristocratie<sup>14</sup>. Au XV<sup>e</sup> siècle, le groupe social des *yeomen* comme groupe intermédiaire placé juste en-dessous de la *gentry* apparaît donc bien défini dans l'esprit des parlementaires et des officiers.

Du côté des individus, trois grands types de contextes se dégagent, à peu près équivalents en volume. Les actes de *resumption*, c'est-à-dire d'annulation des distributions de terres relevant du domaine royal, qui représentent 33 % du volume total, détaillent en réalité les nombreuses

<sup>11</sup> Voir J.-P. Genet, *La genèse de l'État moderne...*, p. 79-87.

<sup>12</sup> RP, IV, p. 455-456.

<sup>13</sup> RP, te-V, p. 115-116.

<sup>14</sup> RP, VI, p. 224.

exceptions à ces annulations. Elles ne concernent que des *yeomen* de la maison royale. Les « affaires criminelles », par exemple les actes d'accusations (*attainders*) ou les demandes de proclamations contre un ou plusieurs accusés, représentent 31 % du total. Nous ne prendrons qu'un exemple, celui d'une pétition de 1420 demandant une proclamation à l'encontre de sept individus issus de la petite ville de Sedburgh, dans le Yorkshire, qui se sont enfuis dans les bois :

Purceo qe Henry Richardson' de Sedburgh' del counte de Westmerland' yoman, Thomas Blandson' de mesme la ville *yoman*, William Blandson' de mesme la ville *yoman*, Henry Byndlous du dite ville *yoman*, William de Fansched de mesme la ville *yoman*, Henry Holm' de dite ville *yoman*, et Richard Holm' de mesme la ville *yoman*, communes maufesours en lour païs tenuz et reputez, nient voillantz estre justiciez par la ley, se ount retreiez et fuez as bois, et autres lieux solitaires, pur continuer lour torts et maufestees, come y ad estee tesmoignee en cest present parlement, par persones honorables et dignes, a tresmaveis ensample, et graunde peril as plusours foialx lieges du roy en la dite païs demurantz<sup>15</sup>.

Remarquons que même si le texte est en français, c'est bien *yeoman* qui est employé et non le terme originel de valet, ce qui renforce l'idée d'un groupe social défini. Même si ce sont des *yeomen* issus d'une petite ville – et il est dommage que leurs activités ne soient pas précisées – ils font, comme Robin des Bois, retraite dans les bois...

Les pétitions individuelles (29 % du total), enfin, concernent surtout des demandes d'enquête et de justice, mais aussi des demandes de grâce<sup>16</sup>. Prenons l'exemple d'une pétition des communes de 1439 en faveur de tenanciers du roi de l'honneur de Turbury (duché de Lancastre) contre des malfaiteurs, tous des *yeomen* du comté ou de la ville, menés par un certain Piers Venables, qui les ont attaqués avant de se retirer dans les bois :

Et après cela, le même Piers Venables, n'ayant aucun revenu ni biens en suffisance, regroupa et rassembla autour de lui de nombreux malfaiteurs lui ressemblant ; c'est-à-dire Thomas Sayne d'Aston, yeoman du dit comté de Derby, [liste de 14 autres *yeomen*], avec de nombreux autres inconnus ; et, en manière d'insurrection, ils allèrent dans les bois de ce pays, comme s'ils avaient été Robin des bois et sa maisnie<sup>17</sup>.

Cette fois, Robin est explicitement mentionné, mais le parallèle n'est pas tout à fait exact, car lui ne s'attaquait pas, sauf exception, à des tenanciers. Il indique toutefois, nous y reviendrons, que Robin est déjà bien connu.

Ce rapide tour d'horizon demanderait à être complété par l'analyse des occurrences dans d'autres sources – par exemple les *Proceedings of the Privy Council* – mais il donne, nous semble-t-il, une image assez complète de ce que pouvait être un *yeoman* anglais à la fin du Moyen Âge. Dans le dernier tiers du XIV<sup>e</sup> siècle, la notion de service est encore majoritaire, même si la dimension

---

<sup>15</sup> RP, IV, p. 124.

<sup>16</sup> Sur ces pétitions, voir W. M. Ormrod, G. Dodd et A. Musson (dir.), *Medieval petitions : Grace and Grievance*, York, 2009.

<sup>17</sup> RP, te-V, p. 16 : *And after that tyme, the same Piers Venables, havyng no liflode ne sufficeante of goodes, gadered and assembled unto him many misdoers beyng of his clothinge ; that is to wete, Thomas Sayne of Aston in the saide counte of Derby yoman, [liste de 14 autres yeomen], with many other unknowyn ; and, in manere of insurrection, wente into the wodes in that contre, like as it hadde be Robynhode and his meyne.*

militaire apparaît de manière croissante. Au XV<sup>e</sup> siècle, c'est en outre (car les sens antérieurs ne disparaissent pas) une catégorie sociale située au-dessous de la *gentry* – qui peut être aussi bien rurale qu'urbaine, puisque certains artisans sont des *yeomen*. En réalité, ces distinctions sont en partie artificielles, puisque dans les petites villes mais aussi dans les villages, les *yeomen* peuvent être les deux à la fois. Il faut donc se garder de trop séparer culture rurale et culture urbaine, surtout celle des petites villes<sup>18</sup>. Notons enfin l'importance des *yeomen* de la maisonnée royale, qui ont un statut exceptionnel. Qu'en est-il dans les sources littéraires qui, à l'exception de l'œuvre de Chaucer, datent toutes du XV<sup>e</sup> siècle ?

À ma connaissance, un seul texte relevant de la littérature sur les états de la société, très vigoureuse en Angleterre à la fin du Moyen Âge<sup>19</sup>, mentionne les *yeomen*. Il s'agit du poème intitulé *The Description of mannes membres* (*La description des membres de l'homme*), inclus dans le manuscrit Digby 102 de la Bodleian Library d'Oxford qui regroupe un ensemble de poèmes politiques, sociaux et dévotionnels écrits par un même auteur dans les années 1410, sans doute, selon sa récente éditrice, dans les premières années du règne d'Henri V<sup>20</sup>. Comme son nom l'indique, le poème développe l'image traditionnelle du corps social et politique, mais de manière sophistiquée car on trouve de très nombreuses catégories associées à des membres du corps humain : marchands, artisans, hommes de loi, laboureurs, etc. En outre, la seconde moitié du poème est consacrée à un débat entre les membres et la nécessité de leur harmonie est fortement soulignée. Voici la strophe où apparaissent les *yeomen* :

« Les épaules et la colonne, je les relie aux seigneurs terriens, les bras aux chevaliers pour nous protéger des ennemis, les écuyers, je les relie aux mains, les doigts aux *yeomen* qui s'en allaient avec des arcs courbés et de beaux chevaux. Quand tous ces membres sont bien ensemble, le corps est en bonne condition »<sup>21</sup>.

Les *yeomen* apparaissent plus proches de l'aristocratie que du « peuple » (artisans, laboureurs, etc.), décrit plus loin, ce qui s'explique sans doute par la primauté donnée à leur fonction militaire.

Un autre texte, plus tardif, fait référence à la place sociale des *yeomen*, dans un cadre institutionnel, celui de la maisonnée royale. Il s'agit de la *Morte Arthure* de Thomas Malory, la plus importante réécriture anglaise de la légende arthurienne, composée dans les années 1470<sup>22</sup>. La

---

<sup>18</sup> Sur ce point, voir notamment L. R. Poos, *A rural society after the Black Death : Essex, 1350-1525*, Cambridge, 1991, p. 9-11.

<sup>19</sup> Voir par exemple J. Mann, *Chaucer and medieval Estates Satire*, Cambridge, 1973.

<sup>20</sup> *The Digby Poems. A New Edition of the Lyrics*, éd. H. Barr, Exeter, 2009, p. 18.

<sup>21</sup> *Ibid.*, p. 225-226, vers 33-40 : *The shuldres and the bakebon / I likene to lordes of londes, / The armes, to knyghtes, to fende fro fon, / The squyers, I likene to the bondes, / The fyngres to yemen that byfore gon / With bent bowes and bright brondes. / While all thys lymes arn wel at on, / The body in good plight it stondes.*

<sup>22</sup> Le texte original de Malory ne subsiste que dans un seul manuscrit, le MS Londres, British Library, Additional 59678 : *The Works of Thomas Malory*, 3 vol., éd. E. Vinaver, Oxford, 1948. Mais il a été imprimé par William Caxton dans une version remaniée par ses soins en 1485, ce qui lui a valu une grande diffusion : *Le Morte d'Arthur by Sir Thomas Malory. The original edition of William Caxton...*, éd. H. O. Sommer, Londres, 1889.

référence se situe lors de l'épisode de la guerre entre Arthur et l'empereur romain Lucius, menée sur le continent. Gauvain se bat contre un certain Priamus et, une fois constaté leur valeur respective, ce dernier demande à Gauvain de se présenter :

« Je ne suis pas un chevalier, dit Gauvain, j'ai été élevé dans la garde-robe du noble roi Arthur durant des années, pour prendre soin de son armure et de son équipement, et pour arranger les tuniques qui étaient siennes. Finalement, il m'a fait *yeoman*, m'a donné un cheval et un harnais, ainsi que de l'argent, 100 livres. Et si Fortune est mon amie, je ne doute pas d'être bien avancé et aidé par mon seigneur lige ». Priamus dit : « Si ses serviteurs sont si braves et fiers, ses chevaliers doivent être plus que bons. Maintenant, pour l'amour du ciel, que tu sois un serviteur ou un chevalier, dis-moi ton nom ». « Par Dieu, dit sire Gauvain, je vais te dire la vérité : mon nom est sir Gauvain et je suis bien connu à sa cour et dans sa chambre – [je suis] un des chevaliers de la Table ronde et il m'a adoubé duc de sa propre main »<sup>23</sup>.

Gauvain se présente d'abord comme un humble *yeoman* de la maison d'Arthur, mais devant la perplexité de Priamus, il finit par révéler sa véritable identité. Selon Geraldine Heng, ce passage révèle un certain malaise concernant la place des *yeomen* dans la société anglaise de la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle : « Clairement, le fait qu'un chevalier anglais puisse être confondu avec un *yeoman* anglais [...] est un élément troublant pour la chevalerie de la fin du Moyen Âge<sup>24</sup> ». Dans ces deux œuvres, on constate donc que le *yeoman* est associé à une fonction militaire et que sa place au sein de la société peut se révéler problématique, que ce soit du côté de ceux qui se trouvent au-dessus ou de ceux qui se trouvent en-dessous. Envisageons maintenant les textes les plus connus.

La présentation du *yeoman* que donne Chaucer dans son Prologue général des *Contes de Canterbury*, composés à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, qui offre une galerie de portraits haute en couleur, a fait l'objet de nombreux commentaires<sup>25</sup> ; il apparaît à la suite des portraits du chevalier (très idéalisé) et de l'écuyer (son fils) :

Un seul *yeoman* servait le chevalier  
Qui ne s'encombrait pas de serviteurs.  
Il portait manteau et capuchon verts.  
Une gerbe de flèches, plumes de paon  
Acérées et brillantes, ornait sa ceinture.  
En bon *yeoman* il soignait ses engins,  
La barbe de ses flèches ne pendait pas,

---

<sup>23</sup> *Le Morte d'Arthur...*, livre 5, chapitre 10, p. 177 : *I am no knyght sayd gawayn / I haue ben brought vp in the garderober with the noble kynge Arthur many yeres for to take hede to his armour and his other araye / and to poynte his paliocokes than longen to hym self / At yole last he made me yoman and gaf to me hors and harneys and an hunderd pound in money / And yf fortune be my frend / I doute not / but to be wel anaunced and holpen by my lyege lord / A sayd Pryamus / yf his knauys be so kene and fyers / his knyghtes ben passynge good / Now for the kynge's loue of heuen whether thou be a knaue or a knyghte telle thou me thy name / By god sayd syre Gawayn / Now wyl I saye the sothe / my name is syre gawayn and knowen I am in his courte and in his chambre / and one of the knyghtes of the round table / he dubbed me a duke with owne hand...* La version originale est plus longue, mais la substance est identique.

<sup>24</sup> G. Heng, *Empire of magic : medieval romance and the politics of cultural fantasy*, New York, 2003, p. 172 : *Plainly, that an English knight might be mistaken for an English yeoman [...] is a troubling matter to knighthood in the late Middle Ages.*

<sup>25</sup> Pour une synthèse récente, voir A. J. Pollard, « The Yeoman », S. H. Rigby et A. J. Minnis (éd.), *Historians on Chaucer. The 'General Prologue' to the Canterbury Tales*, Oxford, 2014, p. 77-93.

Et il tenait en main un arc puissant.  
Crâne rasé comme noix, visage basané.  
Il n'ignorait rien des arts forestiers.  
Un bracelet d'archer brillait au poignet.  
Il avait d'un côté épée, bouclier,  
Et de l'autre une dague étincelante  
Bien emmanchée, aussi pointue que lance,  
Sur la poitrine un Saint-Christophe d'argent  
Et un olifant à baudrier vert,  
Vrai gardien des bois, si je ne me trompe<sup>26</sup>.

Parmi les interprétations les plus récentes, notons celle de Kenneth Thompson qui s'est employé à décortiquer les différentes fonctions de ce *yeoman*, caractérisé pour l'essentiel, on le voit, par son équipement, et donc, là encore, au moins en partie, par sa fonction militaire, en lien, surtout, avec l'archerie<sup>27</sup>. L'insistance sur son équipement, même s'il est en partie ostentatoire, est d'autant plus marquante que ses compagnons n'apparaissent pas armés<sup>28</sup>.

De fait, l'importance des archers dans les armées anglaises à partir du deuxième tiers du XIV<sup>e</sup> siècle fut, on le sait, une de leurs forces majeures durant la guerre de Cent Ans. Or, une récente étude sur la question a montré de manière précise que des archers anglais, au moins les archers montés, pouvaient être associés aux *yeomen*<sup>29</sup>. Mais inversement, et cela est moins souvent souligné, le prestige de l'archer, en tout cas de l'archer monté, a rejailli sur la catégorie sociale des *yeomen*. La montée en puissance de cette catégorie est souvent expliquée par les bouleversements sociaux intervenus dans la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle, en partie liés à la Grande Peste. La chute de la population et les recompositions économiques, au moins dans certaines régions, auraient favorisé la montée des paysans les plus aisés, capables de se construire des domaines relativement importants<sup>30</sup>. Et le phénomène s'est amplifié dans les dernières décennies du XIV<sup>e</sup> siècle et les premières du XV<sup>e</sup>, comme l'a montrée l'analyse des occurrences des *Rolls of Parliament*. Mais c'est

---

<sup>26</sup> *The Riverside Chaucer*, dir. L. Benson, Oxford, 1987, *Canterbury Tales*, I (A), vers 93-153, p. 25 : *A yeman hadde he and servantz namo / At that tyme, for hym liste ride so, / And he was clad in cote and hood of grene. / A sheef of pecok arves, bright and kene, / Under his belt he bar ful threfily / (Wel koude he dresse his takel yemanly ; / His arves drouped noght with fetheres love), / And in his hand he baar a myghty bowe. / A not heed hadde he, with a broun visage. / Of wodecraft wel koude he al the usage. / Upon his arm he bar a gay bracer, / And by his syde a swerd and a bokeler, / And on that oother syde a gay daggere / Harneised wel and sharp as point of spere ; / A Cristopher on his brest of silver sheene. / An horn he bar, the bawdryk was of grene ; / A Forster was he, soothly, as I gesse.* La traduction est d'André Crépin (*Geoffrey Chaucer, Les Contes de Canterbury et autres œuvres*, éd. A. Crépin et alii, Paris, 2010, p. 47).

<sup>27</sup> K. J. Thompson, « Chaucer's Warrior Bowman : The Roles and Equipment of the Knight's Yeoman », *Chaucer Review*, n° 40/4, 2006, p. 386-415.

<sup>28</sup> Parmi les interprétations qui ne sont pas d'ordre strictement littéraire, voir aussi G. Morgan, « Moral and Social Identity and the Idea of Pilgrimage in the General Prologue », *Chaucer Review*, n° 37/4, 2003, p. 285-314 ; E. Scala, « Yeoman Services : Chaucer's Knight, His Critics, and the Pleasures of Historicism », *Chaucer Review*, n° 45/2, 2010, p. 194-221.

<sup>29</sup> G. Baker, « Investigating the socio-economic origins of English archers in the second half of the fourteenth-century », *Journal of Medieval Military History*, n° 12, 2014, p. 173-216. Voir également A. Ayton, « Military Service and the Development of the Robin Hood Legend in the Fourteenth-Century », *Nottingham Medieval Studies*, n° 36, 1992, p. 126-147.

<sup>30</sup> Voir par exemple, I. M. W. Harvey, *Jack Cade's Rebellion of 1450*, Oxford, 1991, p. 7-11.

également durant cette période que les archers montés prennent leur véritable valeur dans les armées anglaises<sup>31</sup>. Il nous semble que cela constitue un facteur important de la construction de ce groupe social.

Le *yeoman* de Chaucer est donc un militaire au service du chevalier<sup>32</sup> ; mais il est aussi, comme l'a montré Thompson, un *yeoman* de la forêt ; les correspondances sont évidemment nettes avec Robin des Bois, dont la première mention dans un texte littéraire – *Pierre le Laboureur* de William Langland (années 1370-1380) – est à peine antérieure et qui est donc déjà connu à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle (au plus tard), même si les ballades le célébrant sont plus tardives<sup>33</sup>. Un imprimeur de la fin du XV<sup>e</sup> siècle, Robert Pynson, a d'ailleurs réutilisé la gravure du *yeoman* de Chaucer, imprimée en 1492, dans son impression de la *Geste de Robin* en 1496<sup>34</sup>. Mais il existe une différence fondamentale : le *yeoman* de Chaucer n'est pas un hors la loi.

Le *yeoman* de Robert Pynson (1492)



Robin des Bois est le *yeoman* le plus célèbre, d'où une historiographie importante et des débats parfois intenses<sup>35</sup>. Il est impossible de les présenter dans leur ensemble, dans le cadre de cet article. Donnons simplement quelques éléments en lien avec son statut de *yeoman*. La controverse sur la signification de ce statut remonte aux années 1950-1960 et a principalement opposé Rodney Hilton, un historien influencé par le marxisme et James Holt, d'obédience plus traditionnelle. Selon Hilton, Robin incarnait le paysan libre représentant une idéologie paysanne

<sup>31</sup> Voir par exemple A. Curry et M. Hughes (éd.), *Arms, Armies and Fortifications in the Hundred Years War*, Woodbridge, 1994.

<sup>32</sup> Pour certains, il est au service de l'écuyer, mais selon Anthony Pollard, il doit plutôt être vu comme un membre de la *household* du chevalier (A. J. Pollard, « The Yeoman », p. 81-85).

<sup>33</sup> William Langland, *The Vision of Piers Plowman*, version B, éd. A. V. C. Schmidt, Londres, 1978, passus V, vers 495-496.

<sup>34</sup> Voir J. B. Friedman, « Robin Hood and the Social Context of Late Medieval Archery », dans S. Knight (éd.), *Robin Hood in greenwood stood : alterity and context in the English outlaw tradition*, Turnhout, 2011, p. 67-86, p. 80.

<sup>35</sup> On trouvera une bibliographie assez complète sur le site « Robin Hood Project » [<http://d.lib.rochester.edu/robin-hood/text/chandler-literary-bibliography>].



pour un auditoire paysan<sup>36</sup>. Pour Holt, au contraire, les premières ballades auraient été composées au sein de maisonnées aristocratiques et les *yeomen* auraient d'abord été inscrits dans leur dimension de service<sup>37</sup>. Il refusait la possible influence d'un nouveau groupe social, dont on a pourtant vu qu'il est déjà bien affirmé durant la période où les premières ballades sont mises par écrit, c'est-à-dire dans la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle. De fait, surtout après la parution de l'important recueil de Barrie Dobson et John Taylor<sup>38</sup>, le consensus s'est plutôt porté sur cette troisième voie, avec toutefois, nous allons le voir, quelques nuances. Richard Almond et Anthony Pollard, dans leur article fondamental sur la *yeomanry* de Robin<sup>39</sup>, ont suggéré que le terme pouvait revêtir plusieurs acceptions, même s'ils ont insisté sur les liens avec la forêt. Revenons donc aux textes.

Les trois premiers textes, ceux qui datent du XV<sup>e</sup> siècle, sont *Robin et le Moine*, *Robin et le Potier* et la *Geste de Robin des Bois*<sup>40</sup>. Si leur datation a été très discutée, l'antériorité a longtemps été accordée à la *Geste*. Toutefois, selon Thomas Ohlgren qui a mené une étude minutieuse des manuscrits<sup>41</sup>, le premier texte est *Robin et le Moine*, écrit vers 1465 ; il est suivi par *Robin et le potier*, daté des environs de 1468. Quant à la *Geste*, elle daterait en fait des années 1490, ce qui ne signifie pas que des versions n'aient pas circulé auparavant. Que racontent ces poèmes ? Dans *Robin et le Moine*, Robin va à la messe, mais il est capturé par le shérif à cause d'un moine et jeté en prison. Petit Jean rassemble ses compagnons, s'occupe du moine et libère Robin. Dans *Robin et le potier*, Robin rencontre un potier, qualifié de *yeoman*. Après s'être testés mutuellement, ils se reconnaissent comme possibles compagnons. Puis, Robin va en ville, déguisé en potier, ce qui est l'occasion d'une critique des marchands et du commerce. Il flirte avec la femme du shérif qui l'invite à dîner. Après une compétition d'archerie, le shérif se rend sur les terres de Robin qu'il n'a pas reconnu ; il est dépouillé. La *Geste*, récit le plus long, est plus complexe. Les deux premiers chants racontent la rencontre entre un chevalier d'ancienne naissance spolié par un abbé avec la complicité du shérif et Robin qui promet de l'aider. Les deux suivants, tout en continuant à suivre le chevalier, digressent sur les aventures de Petit Jean, qui s'est fait engagé par le shérif. Les chants 5 et 6 narrent le sauvetage du chevalier et le meurtre du shérif. Les deux derniers, enfin, racontent la venue du roi pour enquête. Il se retrouve dans la forêt de Robin et, après un festin et

---

<sup>36</sup> R. H. Hilton, « The Origins of Robin Hood », *Past and Present*, n° 14, 1958, p. 30-44.

<sup>37</sup> J. C. Holt, « The Origins and Audience of the Ballads of Robin Hood », *Past and Present*, n° 18, 1960, p. 89-110.

<sup>38</sup> *Rymes of Robyn Hood : An Introduction to the English Outlaw*, éd. R. B. Dobson and J. Taylor, Londres, 1976.

<sup>39</sup> R. Almond et A. J. Pollard, « The Yeomanry of Robin Hood and social Terminology in Fifteenth Century », *Past and Present*, n° 170, 2001, p. 52-77.

<sup>40</sup> *Robin Hood and Other Outlaw Tales*, éd. S. Knight et T. H. Ohlgren, Kalamazoo, 1999 [en ligne : <http://d.lib.rochester.edu/teams/publication/knight-and-ohlgren-robin-hood-and-other-outlaw-tales>]. Toutes les citations des textes de Robin des Bois proviennent de cette édition.

<sup>41</sup> T. H. Ohlgren, *Robin Hood : The Early Poems, 1465-1560 : Texts, Contexts and Ideology*, Newark, 2007.

une compétition d'archerie (encore une), le roi pardonne à Robin et lui demande de venir à sa cour. Robin accepte mais s'enfuit au bout de quelques temps et retourne dans sa forêt. Ces rapides résumés ne rendent pas justice à la richesse de ces textes, mais ils permettent de dégager quelques éléments essentiels. Selon Stephen Knight et Thomas Ohlgren, les trois œuvres réunissent, à des degrés divers, les principaux ingrédients du mythe du hors la loi avec la construction d'un « rêve d'une communauté et d'une autoprotection de la *yeomanry*, un ensemble de valeurs qui cadre avec la réalisation d'un monde pleinement naturel, où les villes, l'argent, les lettres, les sceaux royaux et les institutions de la religion et du commerce sont jugés menaçants et, dans la fiction au moins, peuvent être confrontés avec succès »<sup>42</sup>.

Si la forêt revêt là une dimension idéalisée, elle renvoie aussi à des *realia*. Comme l'ont montré Richard Almond et Anthony Pollard, en effet, Robin et ses compagnons sont dans ces textes des *yeomen* de la forêt, forêt dont le statut est très particulier en Angleterre, en tout cas pour la forêt royale qui possède son propre statut juridique<sup>43</sup>. Ces deux historiens ont souligné l'importance de l'office de *yeoman* de la forêt, qui est bien plus qu'un simple forestier :

« Les *yeomen* forestiers de la fin du Moyen Âge exerçaient une large gamme de tâches. Ils étaient chargés de préserver le *vert* (la végétation) et la venaison (la chasse) de toutes les forêts, seigneuriales aussi bien que royales »<sup>44</sup>.

Dès le début de la *Geste*, cette importance rejaillit sur leur place au sein de la société rurale, comme le suggèrent ces recommandations de Robin à ses compagnons : « Faites attention à ne nuire ni au paysan qui cultive avec sa charrue, ni au bon *yeoman* qui marche dans la verte forêt, ni au chevalier ou à l'écuier lorsqu'ils sont de bons gars »<sup>45</sup>. Ce statut particulier du *yeoman* de la forêt qui, comme le *yeoman* dans son acception sociale est un intermédiaire entre la *gentry* et la paysannerie, constitue sans doute un des éléments qui a contribué à une mixité des auditoires de ces textes. De fait, leur public est désormais assez bien identifié : Robin est à la fois prisé par la *gentry* – ce qu'indiquent les manuscrits subsistant<sup>46</sup> – et par la paysannerie, en lien par exemple avec les fêtes villageoises<sup>47</sup>. La dimension de l'archerie, notamment à travers les compétitions d'archerie, que l'on retrouve à plusieurs reprises, est également essentielle pour relier Robin et ses

---

<sup>42</sup> S. Knight et T. H. Ohlgren, « Robin and the monk : Introduction », *Robin Hood and Other Outlaw Tales... : a dream of yeomanly community and self-protection, a set of values that meshes with the realization of a fully natural world, where towns, cash, letters, royal seals, and the institutions of religion and commerce are all to be judged as threatening and, in fiction at least, can be successfully confronted* [<http://d.lib.rochester.edu/teams/text/robin-hood-and-the-monk-introduction>].

<sup>43</sup> Voir C. R. Young, *The Royal Forests of Medieval England*, Leicester, 1979.

<sup>44</sup> R. Almond et A. J. Pollard, « The Yeomanry of Robin Hood... », p. 59 : *Late medieval yeomen foresters exercised a wide range of duties. The responsibility for preserving the vert (vegetation) and venison (the game) in all forests, seigneurial as well as royal, lay with them.*

<sup>45</sup> *A Gest of Robyn Hode*, chant 1, vers 52-56 : *But loke ye do no husbonde harme, / That tilleth with his ploughe. / No more ye shall no gode yeman / That walketh by grene wode shawe, / Ne no knyght ne no squyer / That wol be a gode felawe.*

<sup>46</sup> Voir T. H. Ohlgren, *Robin Hood : The Early Poems...*

<sup>47</sup> Voir l'article de Jean-Philippe Genet dans ce volume.

compagnons à la *yeomanry*<sup>48</sup>.

Robin et ses compagnons incarnent donc un statut particulier, connecté vers le haut et vers le bas de la société anglaise. Et même si le *yeoman* comme catégorie sociale de petit propriétaire terrien n'apparaît pas en tant que tel dans la littérature (du moins dans une position individualisée), ces derniers peuvent aisément se reconnaître dans les *yeomen* de la forêt de Sherwood (ou de Barnsdale), y compris lorsque ceux-ci s'habillent et se comportent comme des nobles comme c'est le cas dans la *Geste* lors du banquet offert au roi ; cela renvoie d'ailleurs aux tentatives de réglementations des lois somptuaires, manifestement peu efficaces puisque régulièrement réitérées<sup>49</sup>. Ils incarnent donc une certaine fluidité sociale, mais révèlent aussi l'existence d'une culture villageoise partagée – car la *gentry* en est partie intégrante – peut-être davantage que le *yeoman* de Chaucer, dans la mesure où son œuvre symbolise la culture londonienne (mais là encore, il faut prendre garde aux distinctions tranchées)<sup>50</sup>.

Toutefois, n'oublions pas que Robin et ses compagnons sont des hors-la-loi, avec ce que cela implique en matière d'exercice de la violence par exemple, bien présente dans les textes. Il faut sans doute relier cet aspect à leur mise par écrit durant une période de troubles politiques et sociaux majeurs, même si les références renvoient à une période antérieure. La pétition de 1439 évoquée plus haut nous paraît à cet égard constituer un lien révélateur, même s'il existe des différences notables en ce qui concerne les victimes. Cela conduit à la question de la subversivité de ces textes. Là encore, les interprétations divergent. Pour certains, elle doit être minimisée : puisque le roi pardonne à Robin (dans la *Geste*) ou à Petit Jean (dans *Robin et le potier*), les histoires sont closes par une réintégration dans l'ordre de la société et les ballades ne représenteraient que l'expression d'un malaise face à l'injustice et à la corruption<sup>51</sup>. Mais récemment, ces textes ont davantage été mis en relation avec le contexte du XV<sup>e</sup> siècle, et non celui du XIII<sup>e</sup>, comme c'était le cas dans des études plus anciennes. Deux directions très différentes ont été prises, l'une pointant vers le régionalisme, l'autre vers la culture politique de cette classe intermédiaire, à un niveau plus large. La première a été très récemment examinée par Joseph Taylor<sup>52</sup> : les récits, situés dans le

---

<sup>48</sup> Voir K. De Vries, « Longbow Archery and the Earliest Robin Hood Legend », dans T. Hahn (éd.), *Robin Hood in Popular Culture : Violence, Transgression, and Justice*, Cambridge, 2000, p. 41-60 ; J. B. Friedman, « Robin Hood and the Social Context... ».

<sup>49</sup> Selon Stephen Knight, il faut toutefois distinguer les deux premiers textes, où ce type de comportement n'apparaît pas, de la *Geste* qui pointerait déjà vers une forme de *gentrification* : S. Knight, « Alterity, Parody, Habitus : The Formation of the early Literary Tradition of Robin Hood », S. Knight (éd.), *Robin Hood in greenwood stood...*, p. 1-30.

<sup>50</sup> *Idem* ; voir également P. Coss, « Aspects of Cultural Diffusion in Medieval England : The Early Romances, Local Society, and Robin Hood », *Past and Present*, n° 108, 1985, p. 35-79.

<sup>51</sup> Voir par exemple W. M. Ormrod, « Robin Hood and Public Record : The Authority of Writing in the Medieval Outlaw Tradition », H. Fulton, D. Matthews et R. Evans (éd.), *Medieval Cultural Studies : Essays in Honour of Stephen Knight*, Cardiff, 2006, p. 57-74.

<sup>52</sup> J. Taylor, « “Me longeth sore to Bernysdale” : Centralization, Resistance, and the Bare Life of the Greenwood in *A Gest of Robyn Hode* », *Modern Philology*, n° 110/3, 2013, p. 313-339. Voir également C. Chism, « Robin Hood : Thinking

nord du pays, seraient liés, au moins pour une part, aux revendications des élites de cette région – région, il est vrai, possédant une identité spécifique en lien avec sa situation de Marche face à l'Écosse et donc fortement façonnée par la guerre et les fidélités régionales. Selon Taylor, « Robin des Bois ne ressemble pas à un simple hors-la-loi ; il représente plutôt un grand magnat du nord »<sup>53</sup>. Il incarnerait donc avant tout la résistance à la centralisation monarchique, reprise et renforcée dans le dernier tiers du XV<sup>e</sup> siècle par les rois yorkistes (Édouard IV et Richard III) puis par les premiers Tudor, et serait l'expression d'un malaise surtout aristocratique.

Si cette hypothèse régionaliste ne doit pas forcément être écartée, encore qu'il nous paraît peu vraisemblable que Robin puisse alors incarner un grand magnat, il n'en reste pas moins que Robin n'était pas seulement populaire dans le Nord – et de loin. Les indices sont nombreux de sa popularité dans le Sud, y compris dans la sphère d'influence de Londres – le Kent, le Sussex, l'Essex – mais aussi, un peu plus loin, en East Anglia<sup>54</sup>. Or, le nouveau groupe social des *yeomen* est particulièrement développé dans ces régions, comme l'a montré notamment Ian Harvey<sup>55</sup>, et la culture, notamment politique, de ces *yeomen* est loin d'être négligeable ; ce qu'ils souhaitent, durant les années troubles du long règne d'Henri VI de Lancastre qui sont marquées par des difficultés politiques aussi bien qu'économiques et sociales, intensifiées par la perte des territoires français autour de 1450, ce qu'ils souhaitent, donc, est une participation plus grande au gouvernement du pays (d'autant, on l'a vu, qu'ils sont formellement exclus de la représentation parlementaire), autrement dit une intégration pleine et entière au sein de la société politique. Plusieurs travaux récents ont porté sur ces questions, autour de la révolte de Jack Cade de 1450, générée par ces difficultés et à laquelle ont participé de nombreux *yeomen*, et, plus largement, en lien avec les tentatives de définition d'une culture politique « populaire » ; ils ont précisé cette volonté de participation des élites villageoises<sup>56</sup>.

Dans ce contexte, l'illégalité dans laquelle évoluent Robin et ses compagnons acquiert une autre résonance. Dans certains textes généralement datés du début du XVI<sup>e</sup> siècle, comme *Adam Bell, Clim of the Clough and William of Cloudesly*<sup>57</sup>, les *yeomen* retournent définitivement dans le giron

---

Globally, Acting Locally in the Fifteenth-Century Ballads », E. Steiner et C. Barrington (éd.), *The Letter of the Law : Legal Practice and Literary Production in Medieval England*, Ithaca, NY, 2002, p. 12-39 ; A. J. Pollard, « Robin Hood, Sherwood Forest and the Sheriff of Nottingham », *Nottingham Medieval Studies*, n° 52, 2008, p. 113-130.

<sup>53</sup> J. Taylor, « “Me longeth sore to Bernysdale”... », p. 315 : *Robin Hood does not resemble a base outlaw so much as he signifies a great northern magnate*.

<sup>54</sup> Voir T. H. Ohlgren, *Robin Hood : The Early Poems...*

<sup>55</sup> Voir I. M. Harvey, *Jack Cade's Rebellion...*, p. 1-21.

<sup>56</sup> Voir notamment L. R. Poos, *A rural society after the Black Death...* ; C. Dyer, « The Political Life of the Fifteenth-Century Village », L. Clark et C. Carpenter (éd.), *Political Culture in Late Medieval Britain*, Woodbridge, 2004, p. 135-157 ; I. M. Harvey, *Jack Cade's Rebellion...* ; A. J. Pollard, « Political Ideology in the Early Stories of Robin Hood », J. Appleby et P. Dalton (éd.), *Outlaws in Medieval and Early Modern England : Crime, Government and Society, c. 1066-1600*, Farnham, 2009, p. 111-128.

<sup>57</sup> Ce texte est édité dans S. Knight et T. H. Ohlgren (éd.), *Robin Hood and Other Outlaw Tales...*

royal une fois pardonnés et ce retour leur permet une promotion sociale – on a vu plus haut que le statut de *yeoman* de la maison du roi était exceptionnel. Ces textes incluent effectivement un désamorçage d’une éventuelle contestation sociale et même une célébration de la possibilité d’une ascension au service du roi<sup>58</sup>. Mais le cas de Robin est différent bien que peu de spécialistes l’aient souligné à l’exception d’Anthony Pollard dans un de ses derniers articles<sup>59</sup>. Dans la *Geste*, seul des trois textes où Robin rejoint le roi, il ne reste pas à son service. Après y avoir passé quelques temps, il s’en retourne dans sa forêt, pour les raisons suivantes :

Robin resta ainsi à la cour du roi, mais au bout de quinze mois, il avait dépensé une centaine de livres et tous ses hommes leurs gages [...]. Au cours de l’année, ils s’en allèrent tous et il ne lui restait plus que deux hommes, Petit Jean et le bon Scarlet [...]. Un jour, Robin vit de jeunes hommes tirer bien loin. “Hélas ! dit le bon Robin, ma richesse s’en est allée. Il y a longtemps, je fus un bon archer, rude et fort ; j’étais reconnu comme le meilleur archer qui soit dans la joyeuse Angleterre. Hélas ! dit le bon Robin, hélas et quel malheur ! Si je reste plus longtemps avec le roi, la tristesse me tuera !”<sup>60</sup>

Robin ressent donc un sentiment de déchéance sociale et non d’ascension – et le contraste est plus fort encore dans la mesure où, lors de sa rencontre avec le roi, aux chants 6 et 7, il apparaît pratiquement comme son égal. Robin dénie donc au service royal ses bienfaits et préfère s’en retourner à son statut premier, tout comme ses compagnons qui, une fois leur chef de retour dans sa forêt, reviennent immédiatement auprès de lui. Selon Anthony Pollard :

« Il défie, en fin de compte, l’autorité du roi. La forêt verdoyante offre un ordre social alternatif et une alternative de loi “populaire”. [...] La forêt de Robin des Bois est donc un lieu où l’impossible peut arriver ; c’est un paradigme de la société comme elle devrait être. Dans cette interprétation, contrairement à [celle de] Hobsbawm, Robin des Bois, le bandit social archétypal est un révolutionnaire social envisageant une idéalisation de l’anarchie comme une alternative à la monarchie »<sup>61</sup>.

La forêt apparaît là aussi idéalisée, voire utopique, mais dans une dimension fortement politique. L’écrasante majorité des *yeomen* ne souhaitait certainement pas une telle remise en cause de l’ordre social, comme le suggèrent, par exemple, les pétitions des révoltés de 1450 – tout entières axées sur la réforme du royaume, sur le bien commun et sur la nécessité d’une participation harmonieuse au bon gouvernement<sup>62</sup>. Mais cette possibilité utopique offerte par Robin suggère à quel point la culture des élites villageoises anglaises, et en particulier leur culture politique, est

---

<sup>58</sup> A. J. Pollard, « Political Ideology... », p. 124.

<sup>59</sup> *Ibid.* Pour d’autres interprétations, notamment en termes d’altérité, voir S. Knight, « Alterity, Parody, Habitus... ».

<sup>60</sup> S. Knight et T. H. Ohlgren (éd.), *Robin Hood and Other Outlaw Tales...*, *A Gest...*, chant 8, vers 1729-1752 : *Had Robyn dwelled in the kynges courte / But twelve monethes and thre, / That he had spent an hondred pounde, / And all his mennes fe. [...] / By than the yere was all agone / He had no man but twayne, / Lytell Johan and good Scatbelocke [...]. / Robyn sawe yonge men shote / Full ferre upon a day ; / “Alas ! than sayd good Robyn, / My weltbe is went away. / Somtyme I was an archere good, / A styffe and eke a stronge ; / I was comted the best archere / That was in mery Englonde. / Alas ! then sayd good Robyn, / Alas and well a woo ! / Yf I dwele lenger with the kyng, / Sorowe nyll me sloo.”*

<sup>61</sup> A. J. Pollard, « Political Ideology... », p. 125-126 : *He ultimately defies the authority of the king. The greenwood offers an alternative social order, and an alternative of ‘popular’ law. [...] Robin Hood’s greenwood is thus a place where the impossible can happen ; it is a paradigm of society as it should be. In this reading, contrary to Hobsbawm, Robin Hood, the archetype social bandit, is a social revolutionary envisaging an idealisation of anarchy as an alternative to monarchy.*

<sup>62</sup> Voir I. M. Harvey, *Jack Cade’s Rebellion...*, p. 186-191 pour le texte de certaines de ces pétitions.

bien plus complexe qu'on ne l'a longtemps estimé.

Qu'il soit membre d'une maisonnée aristocratique, archer monté dans les campagnes de la guerre de Cent Ans, petit propriétaire terrien, artisan aisé ou tout cela à la fois, le *yeoman* anglais du XV<sup>e</sup> siècle est dans tous les cas dans une situation sociale particulière, au carrefour des structures et des évolutions politiques de la fin du Moyen Âge. L'importance de la forêt, l'archerie, ou encore la volonté de réforme politique sont autant de traits qui les caractérisent, socialement autant que culturellement, dans cette « joyeuse Angleterre » que beaucoup appellent de leurs vœux.